



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°17/2022
Séance du 11 octobre 2022 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
05 octobre 2022

L'an deux mil Vingt-deux, le 11 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
11 octobre 2022

Les membres en exercice
sont : 34
Quorum : 18
Membres présents à
l'ouverture de la séance : 18
Membres représentés : 4
(Pouvoirs)
Total votants : 22

COMMUNAUTE DE Présents :
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : M. SI AHMED (Suppléant de
D'AGGLOMERATION Mme BOUARABA), M. COLAISSEAU,
DE MARNE ET M. DJIGO, M. JAHIER, M. KOLOPP, M.
GONDOIRE LE RUDULIER, M. POTTIER, M.
TAUPIN-GARDIN, M. PUCCINELLI
(Suppléant de Mme TORTRAT), M.
VOURIOT

VAL Présents : M. ARNAUD, Mme
D'EUROPE AGGLOMERATION CAPDEVILA, M. CHEVALIER L, M.
M. GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART,

EXCUSES Mme BONNOT, Mme BOUARABA, Mme
CHEVALLIER, M. DA SILVA, M.
GAILLARD, Mme GENDRE, Mme
PETITOT, M. SALVAGGIO, M.
SITHISAK

Pouvoirs :

De M. GAILLARD à M. MARSAUD
De Mme GENDRE à M. VOURIOT
De Mme SALVAGGIO à M. VOURIOT
De M. SITHISAK à M. POTTIER

Arrivée de M. AFFRE de VAL D'EUROPE AGGLOMERATION à 20H00

DELIBERATION N° 17/2022

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2022

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **29 juin 2022**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **29 juin 2022**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com